

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**

**Licence d'exploitation de la marque "DIVIA"**

A l'occasion de la réorganisation du réseau de transport collectif lors de la Délégation de Service Public 2003-2009, le délégataire Kéolis Dijon, en accord avec le Grand Dijon, avait déposé la marque DIVIA, le 31 octobre 2003, et le nom de domaine *divia.fr*, le 26 janvier 2004.

Par convention de cession du 27 avril 2016, la société Kéolis Dijon a cédé la marque DIVIA et le nom de domaine au Grand Dijon, désormais propriétaire de plein droit de la marque et de sa charte graphique.

En tant que délégataire du réseau Divia, Keolis Dijon dispose de la part du Grand Dijon du droit d'exploiter la marque, au travers d'une « licence » signée le 27 avril 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2016, date de fin du contrat avec Keolis Dijon pour l'exploitation des transports urbains de l'agglomération dijonnaise.

Il s'agit désormais de prévoir la licence d'exploitation de la marque DIVIA, qui sera confiée à la future société en charge d'exploiter les services publics de la mobilité à partir du 1er janvier 2017, par convention de délégation de service public.

La convention de licence d'exploitation de la marque DIVIA, telle qu'annexée au présent rapport sera ainsi signée dès lors que le délégataire sera choisi par l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le contrat de licence d'exploitation de la marque DIVIA et du nom de domaine *divia.fr*, tel qu'annexé, et ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat de licence ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de licence définitif ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 17 PROCURATION(s)*